

GROUPE MAJORITAIRE : Union pour Peymeinade

Cette tribune a vocation à mettre l'accent sur tel ou tel point de l'action municipale avec un éclairage plus «politique» que ne le fait le maire dans ses éditos et ses tribunes plus axés sur l'intérêt général et la vie de la commune.

Mais en cette période pré-électorale qui interdit au maire, mais pas à son groupe, la promotion du bilan et la propagande du projet, nous nous contenterons de répondre aux «élucubrations» des uns et des autres, non pas qu'elles aient un intérêt mais pour éviter la propagation de «fake news».

1 - Mme Trouche et sa complice occasionnelle, Mme Cassarini (une fois en accord, une fois en opposition, c'est selon), reprochent au maire dans leur article ci-contre, sans aucun respect pour sa fonction, la parution de son bilan dans le journal municipal de Juin 2019, avec un titre trivial, à leur image vulgaire (Le Gégé'Mag).

Pas très digne de la part d'élus, mais cela n'étonne pas ceux qui les connaissent. C'est surtout oublier que **tous** les maires, TOUS, publient leur bilan car ils doivent rendre compte de leur mandat ! C'est une obligation voulue par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen !

Mme Trouche **ment** aussi quand elle affirme que le coût de cette publication s'élève à 15 000 euros ! Grave pour une élue, ignorante c'est vrai de beaucoup de choses, d'être dans la désinformation. **La commune ne dépense même pas cette somme pour l'ensemble de l'année pour l'édition et la diffusion !**

Sa complice, Mme Cassarini, aussi peu formée et informée politiquement et administrativement que sa collègue, rend coupable le maire d'avoir implanté un 2^{ème} feu à Sainte Anne sur la commune de Grasse et d'avoir conservé le rond-point de Saint Jacques à Grasse !! Accuser le maire de Peymeinade de ne pas avoir entrepris sur Grasse en dit long sur leurs méconnaissances «municipales» et sur les institutions en général. On vous laisse juges.

Dans son tract de candidature, Mme Trouche rappelle son soutien de l'UMP en 2014 qui l'a «révoquée» après le 1^{er} tour pour **SOUTENIR** notre maire mais oublie de faire état de ses 3 autres étiquettes en 6 ans : Ump, Debout la France, sans parti dit-elle, dans Nice matin en avril 2019 et **Ecologiste pour 2020 ! Son tract ne fait même pas état de sa conversion écolo !!**

La campagne électorale fera la démonstration que la candidature de Mme Trouche qui affiche 4 étiquettes électorales en 6 ans est une injure à la démocratie.

2 - Le parking de covoiturage

À la demande du maire, le conseil départemental a réalisé le parking de covoiturage, en entrée de ville, avec le concours de la CAPG pour réduire la circulation automobile. Le maire a demandé à ce que son revêtement soit traité «**Développement durable**», ce que le conseil départemental a accepté en le prenant en charge nous faisant le « cadeau » de notre participation prévue de 100 000 euros !

Tout en votant pour, les opposants qui s'opposent à tout ont fait **un «recours»** pour en empêcher ou retarder la réalisation... **Double langage** de l'ex 1^{er} adjoint, Monsieur Jean-Claude Zejma démis de ses fonctions et des candidats déclarés aux municipales, **Madame Eliette Trouche et Monsieur Philippe Sainte Rose !** Recours sans fondement bien sûr, juste pour nuire. Cela en dit long sur leur sens de responsabilités. On a déjà fait l'inventaire de leurs actions pour nuire au bon fonctionnement de la commune. Aucun sens de l'intérêt général ! On rappelle qu'ils se sont opposés aussi à **la salle de spectacles** qui devait être livrée en début 2020. Seule motivation : S'opposer à Tout ce qui est bon pour la commune.

Face à ces agissements et désinformations, le maire poursuit sa tâche qui vient d'être «commentée» par une évaluation financière très positive du comptable public : *Désendettement, Investissements sans emprunt, marges de manœuvre ; recettes et dépenses bien maîtrisées, trésorerie en hausse.*

Le Groupe UNION POUR PEYMEINADE